

164

Le vingt six décembre mil huit cent quatre vingt seize à dix heures, l'après midi, devant nous, Charles Joseph Eugène Besnier, officier d'académie, député au conseil municipal de Lyon, délégué de l'arrondissement, ont comparu :

M. Richard Remy Lion, né le vingt cinq avril mil huit cent soixante deux à Bourg (Ain), typographe à Lyon, rue de Fleurance 12, fils majeur légitime de Joseph Marie employé au P. d. M. et de Rosalie Gerbe, sans profession à Bourg, consentant au mariage par acte de M. Rambaud, notaire au dit lieu, en date des quinze décembre courant. /

M<sup>lle</sup> Guichard Marie, née le vingt deux novembre mil huit cent soixante huit à Stivarailles (Ain), sans profession à Lyon, rue Martier 9, fille majeure légitime de Jean Claude et de Anne Bédier, cultivateur à Stivarailles, consentant au mariage par acte de M. Fournier, notaire à St Bonne la Chaux (Ain), en date du dix décembre courant. /

Lesquels après avoir déclaré qu'ils n'ont pas fait de contrat, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage public en cet arrondissement, au domicile et à Bourg les deux et vingt décembre précité, sans opposition. /

Par leurs actes de naissance, et les certificats des publications faits à Bourg et au troisième arrondissement de Lyon, desquels actes il a été donné lecture, ainsi que du Chapitre six du Code Civil, titre cinq du mariage. /

Faisant droit à leur requête, nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour époux. /

D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé, au nom de la loi que M. Richard Remy Lion et M<sup>lle</sup> Guichard Marie, sont unis par le mariage. /

Dont acte passé et lu publiquement, en l'année, en présence des sieurs Jean Guin, trente quatre ans, employé, quasi de la Charité 6; Antonin Brouzet, vingt cinq ans, employé, quasi de la Guillotière 25; Joseph Charlot, vingt huit ans, typographe, rue de la Charité 35; Jean Marie Bonard, trente ans, sans profession, avenue Garibaldi 18; Fournier qui ont, ainsi que les époux, signé avec nous. /

Marie Guichard . Richard

165

Le vingt six décembre mil huit cent quatre vingt seize à dix heures, l'après midi, devant nous, Charles Joseph Eugène Besnier, officier d'académie, député au conseil municipal de Lyon, délégué de l'arrondissement, ont comparu :

M. Eldin Henri Romize, né le vingt octobre mil huit cent cinquante six à St Benoît (Ardèche), négociant à Lyon, rue Fleurance 48, fils majeur légitime des sieurs Louis Henri et Marie Bechère. lequel a déclaré ainsi que les témoins, que ses parents sont d'accord. /

M<sup>lle</sup> Brunet Marie Adèle, née le trente un mai mil huit cent soixante sept à Montmorot (Jura), rentière à Lyon, rue Fleurance 45, fille majeure légitime de François Xavier et de Adèle Marie Patis, cultivateur à Montmorot, consentant au mariage par acte de M. Fournier, notaire à St Bonne la Chaux (Ain), en date du dix huit juillet dernier. /

Lesquels après avoir déclaré qu'ils n'ont pas fait de contrat, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage public en cet arrondissement, les vingt trois et trente août dernier, sans opposition. /

Par leurs actes de naissance, ceux de décès des père et mère de l'époux; desquels actes il a été donné lecture, ainsi que du Chapitre six du Code Civil, titre cinq du mariage. /

Faisant droit à leur requête, nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour époux. /

D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé, au nom de la loi que M. Eldin Henri Romize et M<sup>lle</sup> Brunet Marie Adèle, sont unis par le mariage. /

Dont acte passé et lu publiquement, en l'année, en présence des sieurs Alexis Pommier, trente quatre ans, bijoutier, rue Fenette 4; Louis Forestier, quarante deux ans, employé, rue Beauvoisine 19; Louis Rousseau, quarante un ans, employé, rue Henri IV 14; Bonnet Sibuet, cinquante deux ans, fermier, rue d'Arvergne 19; Fournier qui ont, ainsi que les époux, signé avec nous. /

Brunet Adèle . Eldin Henri Romize